

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 4 septembre 2013 portant nomination à la commission des auteurs-compositeurs

NOR : AFSS1330690A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de la culture et de la communication,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, L. 382-9, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5;

Vu ensemble les propositions des organisations professionnelles et syndicales des artistes-auteurs rattachés à la branche professionnelle des auteurs-compositeurs ainsi que les avis recueillis auprès des organisations professionnelles des diffuseurs des œuvres de ces auteurs,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté, membres de la commission des auteurs-compositeurs instituée par l'article L. 382-1 du code de la sécurité sociale :

1. En tant que représentants des artistes-auteurs

Titulaires

M. Dunoyer de Segonzac (Louis), SACD.
M. Lemaitre (Patrick), SACEM.
M. Lemesle (Claude), SACEM.
M. Perathoner (Serge), SDRM.
M. De Rengervé (Emmanuel), SNAC.
M. Pankratoff (Dominique), UNAC.

Suppléants

Mme Disdier (Élisabeth), SACD.
Mme Romanet (Chantal), SACEM.
M. Diringer (Louis), SACEM.
Mme Rap Veber (Cécile), SDRM.
M. Rivière (Jean-Max), SNAC.
M. Pelay (Michel), UNAC.

2. En tant que représentants des diffuseurs

Titulaires

M. Millet (François), CSDEM.
M. Escoubet (Erwan), FNFC.

Suppléants

Mme Dascier (Angélique), CSDEM.
Mme De Foucher (Agathe), FNFC.

3. En tant que représentants de l'État

Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de la santé ou son représentant.

Le directeur général de la création artistique au ministère de la culture et de la communication ou son représentant.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de la santé et le directeur général de la création artistique au ministère de la culture et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux bulletins officiels des ministères concernés.

Fait le 4 septembre 2013.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
J. BOSREDON

Pour la ministre de la culture
et de la communication et par délégation :
Le directeur général de la création artistique,
M. ORIER